

## ACERnt 13-10-15

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	ACERnt 13-10-15
<b>Autres moyens d'identification</b>	11014, 11015
<b>Famille du produit</b>	ACER/ACERnt Controlled Release Fertilizer
<b>Usage recommandé</b>	Engrais à libération contrôlée pour plantes.
<b>Fabricant</b>	Master Plant-Prod Inc., 314 Orenda Rd. , Brampton, Ontario, Canada, L6T 1G1, Canada
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 1-888-226-8832 (North America) or 1-613-996-6666 (International), 24 Hours

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Irritation oculaire - catégorie 2; Toxicité pour la reproduction - catégorie 1

#### Éléments d'étiquetage



#### Mention d'avertissement :

Danger

#### Mention(s) de(s) danger(s) :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Conseil(s) de prudence :

##### Prévention :

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P264 Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

##### Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

##### Stockage :

P405 Garder sous clef.

##### Élimination :

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Identificateur du produit : ACERnt 13-10-15 - Ver. 1

FDS No. : 0004

Date de préparation : le 06 novembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 24 novembre, 2023

Page 01 de 06

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange :

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Ammonium nitrate	6484-52-2	6-16		
Ammonium sulfate	7783-20-2	0.4-2		
Sodium borate, pentahydrate	12179-04-3	<0.7		

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

#### Contact avec la peau

Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Pour de grandes quantités. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Consulter un médecin si vous vous sentez mal ou si vous êtes inquiet.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Instructions particulières

See first aid information above. Note to Physicians: Provide general supportive measures and treat symptomatically.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Inonder d'eau pulvérisée ou de brouillard d'eau.

#### Agents extincteurs inappropriés

NE PAS utiliser de jet d'eau. NE PAS utiliser d'agents extincteurs à poudre chimique sèche contenant des composés d'ammonium (comme certains agents A:B:C).

### Dangers spécifiques du produit

Peut intensifier un incendie.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants; anhydrides phosphoriques corrosifs; oxydes de potassium; ammoniac corrosif et inflammable; monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de soufre corrosifs; magnesium oxides; metal oxides.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs.

Les pompiers peuvent entrer dans la zone s'ils portent un APRA à pression positive et une tenue de feu complète.

Identificateur du produit : ACERnt 13-10-15 - Ver. 1

FDS No. : 0004

Date de préparation : le 06 novembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 24 novembre, 2023

Page 02 de 06

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de données de sécurité. Retirer ou isoler les matières incompatibles et tout autre matériel dangereux.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement. Balayer le produit déversé et éliminer de manière approuvée.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de respirer ce produit. Éviter le contact cutané répété ou prolongé. NE PAS manger, boire ou stocker de la nourriture sur les lieux de travail. Éviter l'exposition durant la grossesse et pendant l'allaitement. N'utiliser qu'aux endroits où la ventilation est adéquate. Éviter de produire de la poussière.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : sec, bien ventilé. Tenir hors de portée des enfants.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Sodium borate, pentahydrate	2 mg/m <sup>3</sup>	6 mg/m <sup>3</sup>	15 mg/m <sup>3</sup>			
Ammonium nitrate	10 mg/m <sup>3</sup>		15 mg/m <sup>3</sup>			

Exposition à la poussière jusqu'à 10 mg / m<sup>3</sup>.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser une enceinte avec système de ventilation par aspiration à la source, le cas échéant, pour contrôler la quantité de produit dans l'air. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Portez des lunettes de sécurité.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

#### Protection des voies respiratoires

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les particules approuvé par le NIOSH. Surveiller les niveaux de poussière dans la zone de travail et assurer une ventilation adéquate.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Prills multicolore.
Odeur	Odeur métallique
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Pas disponible

Identificateur du produit : ACERnt 13-10-15 - Ver. 1

Date de préparation : le 06 novembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 24 novembre, 2023

FDS No. : 0004

Page 03 de 06

<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	Sans objet (fusion); Sans objet (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Pas disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Ne brûle pas.
<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet
<b>Solubilité</b>	Sans objet dans l'eau; Sans objet (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet
<b>Viscosité</b>	Sans objet (cinématique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Solide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Oxydant faible. Peut intensifier un incendie.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Aucun prévu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### Conditions à éviter

Chaleur. Eau, teneur en eau ou humidité.

### Matériaux incompatibles

Risque accru d'incendie et d'explosion en contact avec : agents réducteurs (p. ex. hydroquinone), acides organiques (p. ex. acide acétique), matériaux combustibles, liquides inflammables.

### Produits de décomposition dangereux

Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced. Passez en revue la section 5 (Dangers spécifiques découlant du produit) pour les matières dangereuses générées lors d'un incendie.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

Nom chimique	DL50 (orale)	
Sodium borate, pentahydrate	3305 mg/kg (rat)	
Ammonium nitrate	2800 mg/kg (rat)	
Ammonium sulfate	> 2000 mg/kg (rat)	

### Corrosion/Irritation cutanée

Identificateur du produit : ACERnt 13-10-15 - Ver. 1

FDS No. : 0004

Date de préparation : le 06 novembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 24 novembre, 2023

Page 04 de 06

Une exposition prolongée ou répétée peut irriter ou brûler la peau.

#### **Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Peut causer une irritation oculaire sévère selon les renseignements relatifs à des matières très semblables.

#### **Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique**

##### **Inhalation**

Très faible activité de vapeur. À fortes concentrations peut causer irritation du nez et de la gorge.

##### **Absorption par la peau**

Non absorbé par la peau.

##### **Ingestion**

Si de grandes quantités sont avalées les symptômes peuvent comprendre des nausées, des vomissements, des crampes abdominales et la diarrhée.

#### **Cancérogénicité**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Toxicité pour la reproduction**

##### **Développement de la progéniture**

Le borax peut provoquer des anomalies congénitales, d'après les données animales.

##### **Fonction sexuelle et la fertilité**

Le borax peut provoquer des anomalies congénitales, d'après les données animales.

## **SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

### **Écotoxicité**

#### **Dangers aigus pour le milieu aquatique**

<b>Nom chimique</b>	<b>CL50 pour les poissons</b>	<b>CE50 pour les crustacés</b>	<b>CEr50 pour les plantes aquatiques</b>	<b>CEr50 pour les algues</b>
Ammonium nitrate	6000 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel); 96 heures)	555 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 24-heures; eau douce; statique)		

#### **Persistance et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### **Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## **SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION**

### **Les méthodes d'élimination**

Communiquer avec les autorités environnementales locales afin de connaître les méthodes d'élimination ou de recyclage approuvées pour votre juridiction.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

**Classification SIMDUT 1988**

Il ne s'agit pas d'un produit contrôlé selon le SIMDUT.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** MPPI Technical Department

**Numéro de téléphone** 905-793-8000

**Date de préparation** le 06 novembre, 2014

**Date de la plus récente version** le 24 novembre, 2023

**révisée**

**Indicateurs de révision**

SECTION 2. HAZARD IDENTIFICATION PARTIE 3. COMPOSITION

**Références**

Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Avis**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Maître Plant-Prod Inc., ni aucun de ses distributeurs, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information contenue dans ce document. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. La détermination finale de la convenance de tout produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence.

---

Identificateur du produit : ACERnt 13-10-15 - Ver. 1

FDS No. : 0004

Date de préparation : le 06 novembre, 2014

Date de la plus récente version révisée : le 24 novembre, 2023

Page 06 de 06